

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Table des matières

I.	Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales	2
1.	Contexte économique mondial et européen	2
2.	Contexte économique national.....	3
3.	Situation financière 2023 attendue des collectivités locales	3
II.	Situation socio-économique et financière de la Ville.....	7
1.	L’attractivité économique de Saint-Priest.....	7
2.	Une population en croissance soutenue qui est prise en compte dans les orientations budgétaires.....	7
3.	Repérage de l’évolution financière des comptes de la ville fin 2023.....	8
4.	L’emprunt, une ressource nécessaire pour le financement des investissements du mandat	10
III.	Les prévisions de l’exercice budgétaire 2023.....	12
1.	Orientations et décisions majeures du budget 2023	12
2.	Les produits de la section de fonctionnement.....	14
3.	Les dépenses de la section de fonctionnement	17
4.	Une capacité de financement des investissements optimisée pour couvrir les besoins en dépenses.....	24
5.	Les ressources de financement des investissements.....	26
6.	La programmation des investissements futurs	27
7.	Synthèse du projet de budget 2023	28

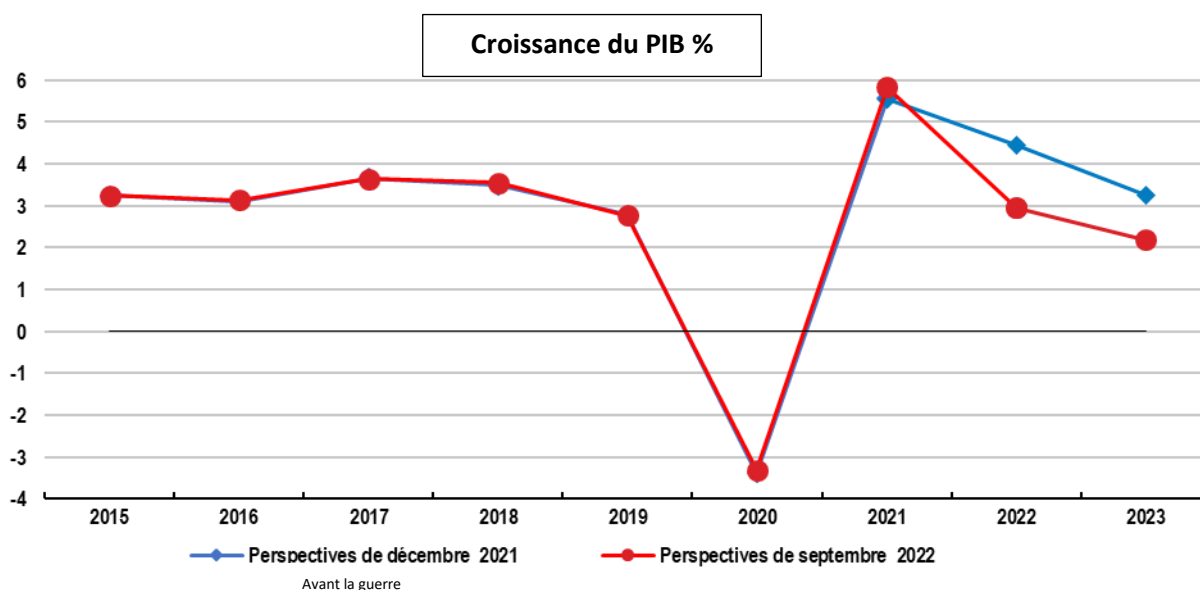
I. Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales

1. Contexte économique mondial et européen

L'OCDE, dans son rapport intermédiaire, résume le contexte économique mondial et européen par une formule sans équivoque « Payer le prix de la guerre ». Si l'Europe est plus exposée aux répercussions économiques du conflit, tous les pays de l'OCDE et émergents sont touchés par cette situation inédite depuis des décennies.

Les conséquences sont multiples. Les prix de l'énergie sont élevés et fluctuants, les prix élevés menacent la sécurité alimentaire et des pénuries s'annoncent dans les mois à venir. Le contexte actuel est propice à une inflation galopante.

Cette situation entraîne un ralentissement de l'économie mondiale plus fort que prévu, mettant un coup d'arrêt à l'espoir d'un dynamisme économique après la crise sanitaire. Beaucoup de facteurs entraînent une dégradation de la croissance du PIB généralisée.



Afin de contenir cette envolée des prix, les banques centrales ont durci significativement les conditions financières pour éviter un décrochage de l'économie mondiale, fragilisée par la guerre.

Le resserrement de la politique monétaire va se poursuivre dans la plupart des économies avancées avec le risque d'une récession. Sur décembre 2022, l'inflation commence à montrer des signes de ralentissement, tout en restant à un niveau élevé.

Projection d'inflations

	2021	2022	2023		2021	2022	2023
G20	3.8	8.2	6.6				
Australie	2.8	6.1	4.4	Afrique du Sud	4.6	6.7	5.9
Canada	3.4	6.9	4.5	Arabie Saoudite	3.1	2.5	3.2
Corée	2.5	5.2	3.9	Argentine	50.9	92.0	83.0
États-Unis	3.9	6.2	3.4	Bésil	8.3	10.8	6.6
Japon	-0.2	2.2	2.0	Chine	0.8	2.2	3.1
Royaume-Uni	2.6	8.8	5.9	Inde	5.5	6.7	5.9
Zone euro	2.6	8.1	6.2	Indonésie	1.6	4.1	3.9
Allemagne	3.2	8.4	7.5	Mexique	5.7	7.9	4.9
France	2.1	5.9	5.8	Russie	6.7	13.9	6.8
Italie	1.9	7.8	4.7	Türkiye	19.6	71.0	40.8
Espagne	3.0	9.1	5.0				

Source OCDE

En outre, le changement climatique continue de poser des risques à long terme, les catastrophes naturelles et les conditions météorologiques extrêmes affectant tous les secteurs, de l'agriculture aux infrastructures. La fragilité et les conflits croissants dans le monde aggravent l'insécurité alimentaire, forcent des millions de personnes à fuir leur foyer et accentuent la détérioration des perspectives de croissance après deux années de pandémie.

2. Contexte économique national

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. Après avoir ralenti en août et en septembre, l'inflation est repartie à la hausse en octobre. Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors énergie.

	2022	2023
Variation du Produit Intérieur Brut (PIB) en %	+2,5	(de +0,8 à -0,5)
Solde public en % du PIB	-8,4	-5,0
Dette publique en % du PIB	113	111,2
Taux de chômage en % population active	7,3	7,5

3. Situation financière 2023 attendue des collectivités locales

Suivant l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), les dépenses des collectivités locales augmenteraient de +3,8 % en 2023. En volume, les prévisions en

fonctionnement sont de 221,2 Mds euros contre 213,1 Mds euros en 2022. Les dépenses d'investissement afficheront une progression de +3,3% soit 71,6 Mds d'euros. L'ensemble des collectivités territoriales et de leurs satellites, dans une présentation nette des flux croisés entre administration, atteindrait 298 milliards d'euros.

Dès 2023, le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027 fixe la ligne directrice que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. La trajectoire vise à un retour du déficit public sous le seuil des 3% de PIB à l'horizon 2027.

L'Etat fixe une économie de 23 Mds euros dès 2023 avec une accélération sur les 2 dernières années 2026-2027 soit 15 Mds. Les Administrations Publiques Locales (APUL) contribueront à cet effort de redressement des comptes publics.

		Source RESF 2023		Evaluation PLPFP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses totales en Milliards d'euros		269	280	295	305	314	322	323	326
Variation annuelle en Milliards d'euros	Totale			15	10	9	8	1	3
	dont effet prix			15	13	9	7	6	6
	dont effet volume			0	-3	0	1	-4	-3
Variation cumulée en Milliards d'euros	Totale			15	25	34	42	43	46
	dont effet prix			15	28	37	44	49	55
	dont effet volume			0	-3	-3	-2	-6	-9
								Cumul 2023-2027	
								-23	
						cumul 2026-2027		-15	

Source Ressources consultants finances

Cette contribution se traduit par la mise en place d'un pacte de confiance (substitution aux contrats dits de Cahors). Toutes les collectivités sont concernées par l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement mais tout particulièrement les collectivités ayant un budget de 40 M € sur le périmètre du budget principal et sur la base du compte de gestion 2022.

Administrations publiques locales						
	Estimé	PLPFP 2023-2027				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux de croissance en volume	0,1%	-0,6%	0,1%	0,4%	-1,3%	-1,1%
Taux prévisionnel d'inflation	5,40%	4,30%	3,00%	2,10%	1,75%	1,75%
Taux de croissance en valeur	5,5%	3,7%	3,1%	2,5%	0,4%	0,6%

Source Ressources consultants finances

L'objectif annuel d'évolution des dépenses réelles du budget principal est égal à l'inflation diminuée de 0,5 point. L'inflation 2023 étant fixée à 4,3%, les dépenses ne devront pas afficher une augmentation de 3,8%. Les projections du niveau d'inflation jusqu'en 2027 sont les suivantes :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution prévisionnelle du taux d'inflation *	4,30%	3,00%	2,10%	1,80%	1,8%

* Source ressources consultants finances prévisions du gouvernement

Cet effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique se traduit au niveau national par un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (en valeur et périmètre constant) qui s'établit ainsi :

Article 16	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution nominale des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre	3,80%	2,50%	1,60%	1,30%	1,30%

Source ressources consultants finances

L'atteinte de ces objectifs passe par une sensible réduction du volume des dépenses d'investissements réalisées de 2023 à 2027.

➤ Cadrage du Projet de Loi de Finances 2023

Le projet de Loi de Finances 2023, outre la mesure phare du pacte de confiance, comprend des décisions impactant les collectivités, sous réserve des évolutions qui interviendront d'ici son vote.

En premier lieu, la fiscalité des entreprises voit la suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), progressive sur 2 ans dès 2023, et sera compensée par une fraction de TVA. La Ville de Saint-Priest n'est pas concernée directement par cette décision mais des effets indirects sont envisageables (dynamisme économique du territoire, contraction de financement par la métropole...).

Pour rappel, l'année 2023 voit la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (la dernière part a concerné 20% des ménages les plus aisés).

Le contingentement reconduit des concours financiers de l'Etat aux collectivités passe de 52,32 à 53,15 Mds euros soit +2,15% pour 2023. Le montant mis en répartition de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de cohésion sociale (DCS) augmente au moins de 90 M€. Les prélèvements sur recettes (PSR) sont constants de 2018 à 2023. Le FCTVA passe de 6, 5 M€ à 6,7 M€ soit une évolution de 3,1%.

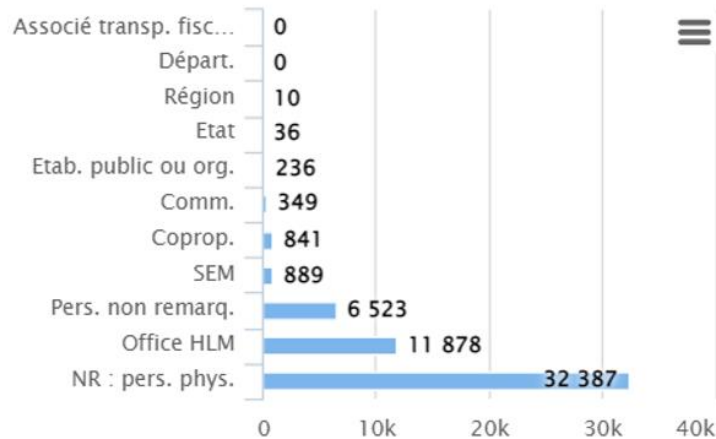
➤ Les mesures principales annoncées et leur traduction pour la Ville :

⇒ La fiscalité locale directe

Le projet de loi de finances prévoit la hausse de la revalorisation des bases locatives cadastrales : leur réévaluation sera de 5,7% au niveau global, mais de 7% pour les bases cadastrales des seuls locaux d'habitation. Une hausse significative des impôts directs locaux sera perceptible par les ménages contribuables, sans mobilisation du levier « taux ». Les entreprises seront moins impactées, la révision des bases est suspendue.

En matière de foncier, en 2022, les locaux du territoire sont détenus à 60,9% par les personnes physiques, 22,3% par les offices HLM et 2,4% par les personnes publiques.

Locaux par groupe de propriétaires



En 2023, l'assiette du foncier bâti c'est-à-dire la base d'imposition de la taxe foncière, la valeur locative cadastrale passe de 112 038 045 en 2022 à 113 196 51, soit une augmentation de +1,03%. Le foncier non bâti affiche un écart de + 3 197 pour atteindre 312 404 en 2023.

Des corrections techniques sont apportées sur le calcul du potentiel fiscal mais n'ont pas d'influence sur les calculs de ce dernier (article L 2334-4 du CGCT).

⇒ La dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire + dotation de solidarité urbaine)

Le PLF 2023 mentionne une dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'ensemble des collectivités locales fixée à 26,78 Mds€ identique à 2022, à périmètre constant. Le prélèvement péréqué sur la dotation forfaitaire en 2023 ainsi que le financement des hausses de dotation d'aménagement des communes (DSU, DSR et DNP) est suspendu. En conséquence, la DGF sera maintenue au niveau de 2022 et la DSU de la commune devrait progresser très faiblement en 2023.

⇒ Filet de sécurité

L'article 14 de la loi de finances rectificative 2022 a instauré un dispositif « filet de sécurité » permettant à certaines collectivités territoriales de bénéficier d'une dotation octroyée pour compenser certaines hausses de dépenses subies du fait de l'augmentation des prix de l'énergie, de l'alimentation et de la revalorisation du point d'indice. Pour être éligible à cette aide, la loi fixe 3 critères cumulatifs :

1 - Avoir un taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) inférieur à 22 % en 2021 ;

2 - Perdre au moins 25 % de leur épargne brute en 2022, du fait principalement de ces hausses de dépenses. Ce dernier critère est réuni si au moins 50 % de la perte d'épargne brute résulte de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation, ainsi que des effets du point d'indice ;

3 - Avoir un potentiel fiscal ou financier par habitant inférieur au double de la moyenne de leur strate démographique ;

La DGFIP a réalisé des simulations pour que certaines collectivités bénéficient de cette dotation dès le 2^{ème} semestre 2022. En effet, le deuxième critère ne pourra être évalué qu'en 2023.

La Ville de Saint-Priest n'est pas éligible en 2022 mais sa situation sera réévaluée en 2023.

II. Situation socio-économique et financière de la Ville

1. L'attractivité économique de Saint-Priest

Le poids important de Saint-Priest au sein de la métropole peut être illustré par son classement au sein des cinq villes majeures de la Métropole en fonction des ressources fiscales (bases) apportées par le secteur économique suivant l'impôt collecté : troisième commune de la métropole sur le plan du foncier bâti communal.

Rang 2022 des ressources collectées	Foncier bâti au bénéfice des communes	Évolution 2021/2022 des bases	Rang 2022 des ressources collectées	Cotisation foncière des entreprises au bénéfice de la métropole par commune	Évolution 2021/2022 des bases
4	LYON	+ 3,84%	2	LYON	+2,73%
3	VILLEURBANNE	+ 4,17 %	1	SAINT-PRIEST	+4,04%
6	SAINT-PRIEST	+ 2,93 %	5	VILLEURBANNE	-1,04%
2	VÉNISSIEUX	+ 4,26 %	4	VENISSIEUX	+1,09%
5	CALUIRE ET CUIRE	+ 3,54 %	3	VAULX-EN-VELIN	+1,14%
1	VAULX-EN-VELIN	+4,46%			

Source métropole de Lyon Fiscalis

Un léger recul s'amorce en 2022 sur l'évolution des bases physiques affichant -0,47%. Cette pause dans la progression des bases de Saint-Priest en comparaison avec d'autres communes, ne remet pas en cause la densité du tissu économique implanté sur la commune.

2. Une population en croissance soutenue qui est prise en compte dans les orientations budgétaires

La population de Saint-Priest varie de façon croissante sur les périodes récentes avec cependant des facteurs propres d'évolution comme son taux de natalité supérieur à celui de

la métropole. (La population municipale à prendre en compte au 01/01/2022 est celle indiquée pour 2019 au sens statistique de l’Insee).

	2008	2013	2019	2022
Population municipale	41 460	42 950	46 927	NC
Population comptée à part	360	507		NC
Population totale	41 820	43 457	46 927	47 211
Source : INSEE				
Résidences secondaires				310
Places de caravane				16
Population DGF au 01/01/2022				47 553

	Saint-Priest		Métropole
	Saint Priest	2013 à 2019	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,7	+1,5	+0,9
due au solde naturel en %	+1,1	+1,1	+0,8
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,3	+0,3	+0,1
Taux de natalité (‰)	16,8	17,8	15,2

Source : INSEE

Sur la période 2013-2019, la variation moyenne annuelle de la population se démarque sur la commune avec un taux très supérieur à la moyenne du territoire métropolitain. Les conséquences budgétaires implicites du facteur démographique sont à prendre en compte afin de satisfaire la forte demande de services publics (écoles, crèches, etc..) et de loisirs sur le territoire communal.

En outre, le dynamisme économique du territoire entraîne des ressources fiscales (potentiel fiscal et financier) au-delà des moyennes des strates. La commune participe à la péréquation horizontale pour les communes plus pauvres du territoire. Or, le contexte inflationniste, des besoins croissants envers une population en difficulté vont peser dès 2023 sur les équilibres financiers de la collectivité, que le pacte de confiance contraint. Dès 2023, la municipalité apportera un changement de paradigme dans la gestion des politiques publiques communales afin de garantir les missions qui lui sont dévolues sans dégrader le service public. Des choix seront opérés tant en fonctionnement qu’en investissement.

3. Repérage de l’évolution financière des comptes de la ville fin 2023

A la date de production du présent rapport, il est encore difficile de donner des estimations précises sur le futur compte administratif (CA) 2022. Des évolutions peuvent être esquissées sur certains indicateurs du budget par rapport au CA 2021.

Par ailleurs, le CA 2021 représentait :

ENCOURS DE DETTE ¹ .	DÉPENSE DE ²² PERSONNEL/Dépenses réelle de fonctionnement	ÉVOLUTION RECETTES COURANTES	ÉVOLUTION DÉPENSES COURANTES
383 €	61,93%	+3,49%	+2,22%

Le solde dégagé par la section de fonctionnement sera probablement légèrement supérieur à celui de l'année 2021. Cependant, ce solde non consolidé est susceptible d'être très différent. Les raisons portent sur les incertitudes liées au coût des fluides très volatiles sur la fin de l'année ainsi que l'initialisation de travaux de fiabilisation comptable nécessaire à la mise en place de l'instruction M57 au 1^{er} janvier 2024.

Les charges devraient être en nette augmentation soit +2,22% (prévisionnel) du fait de l'augmentation du point d'indice (+3,5%) et de l'envolée des prix de l'énergie sur la fin de l'année. Le contrat de performance global de l'énergie sur le périmètre de l'éclairage public limite la progression. Malgré les règles de sobriété mises en œuvre et l'anticipation sur la rationalisation de l'éclairage public, la commune reste prudente sur des annonces de gains conséquents.

Le rythme de progression des recettes courantes n'est pas stabilisé, il doit être révisé des dernières estimations d'encaissement des produits des services ainsi que des informations reçues par nos partenaires (Taxe d'aménagement, enfance...).

INDICATEURS DE PROJECTION CA 2022	CA 2021	Pré - CA 2022	ÉVOLUTION (%)
ENCOURS DE DETTE EN EUROS PAR HABITANT ¹	383 €	539 €	+40,70%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE ²	7 328 K€	8 355 K€	+14,02%
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES	68 118 k€	70 495 €	+3,49%
ÉVOLUTION DE DÉPENSES COURANTES	60 790 K€	62 140 K€	+2,22%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE ³	7 166 k€	8 087 k€	+12,85%

¹ Stock de dette déteu par la ville rapporté par habitant (population 2022)

² Surplus des recettes de fonctionnement disponible après paiement des dépenses hors charges financières

³ Surplus des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements après paiement des charges financières

4. L'emprunt, une ressource nécessaire pour le financement des investissements du mandat

Dans l'attente d'une estimation d'un emprunt de bouclage, deux emprunts ont été contractés sur l'exercice 2022.

Un emprunt d'un montant de 8,5M€ avait été mobilisé au 23 décembre 2021 sous forme de deux tirages dont le dernier en mars 2022, à taux fixe 0,5%, couvrant une part des investissements.

Le 31 octobre 2022, la mobilisation d'un autre emprunt de 8,5 M€ à taux variable (Euribor 3M+ 0,37, floor 0 sur Euribor 3M) a été nécessaire pour financer l'investissement 2022. Cet emprunt vient couvrir les besoins en complément de l'autofinancement dégagé en 2021.

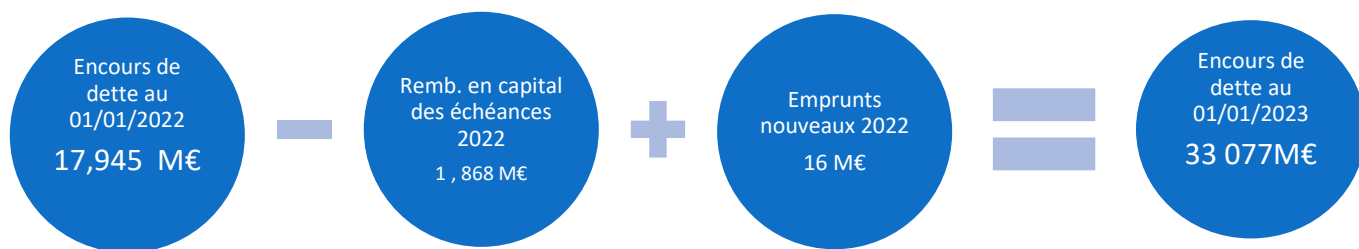
Au regard du volume des opérations d'investissement lancées à des stades d'avancement différents (piscine Pierre Mendès France, le GS Jean-Jaurès, le Théâtre Théo Argence, mises aux normes de bâtiments publics au regard de la loi sur la transition énergétique ...), ce besoin financier ne pourra être couvert majoritairement par les sources de financements (autofinancement, cessions, FCTVA) d'ici 2026. La collectivité, outre l'emprunt auprès des banques, sera amenée à rechercher des dispositifs de financement adhoc comme des avances remboursables auprès de la Banque des territoires ou d'autres dispositifs financiers innovants plus axés sur la transition énergétique et surtout sans risques financiers.

La collectivité, dans le cadre des investissements effectués en 2022 pour le marché global de performance, bénéficiera d'une avance remboursable intracting sur 3 années (de 2022 à 2024) d'un montant total de 4 ,99 M€. Ces financements ne comprennent pas de charges financières. Le versement 2022 sera effectué en janvier 2023.

Le solde de l'appel à un emprunt 2022 n'est pas encore défini, il dépendra essentiellement du niveau global des investissements exécutés et des engagements consécutifs aux marchés de travaux notifiés.

L'encours de dette projeté actuellement au début de l'exercice 2022, intègre les deux emprunts de 8,5 M€ respectivement soit un encours de dette par habitant de 539 €⁴ contre plus de 1 144 € pour la moyenne de la strate au niveau national. L'avance remboursable intracting n'est pas pris en compte, la signature de la convention avec la Banque des territoires étant en cours au moment de la rédaction du rapport.

⁴ Sur la base de la population 2022 soit 47 211 habitants



Pour l'exercice 2023, il est envisagé un emprunt d'équilibre d'environ 31,7M€ qui représente plus de 88,5% des investissements. Toutefois, cette ressource sera utilisée de façon partielle en fonction de l'affectation du résultat de 2022, des recettes externes et du besoin de financement des investissements.

Descriptif de la dette au 1^{er} janvier 2023 :

Capital restant dû ⁵ (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne ⁶
33 335 000 €	1,35%	12 ans et 11 mois	6 ans et 7 mois

L'extinction actuelle de dette (hors emprunts nouveaux 2022 et remboursement anticipé éventuel) est retracée dans le tableau ci-dessous pour 8 contrats d'emprunts jusqu'à la fin de vie de ces derniers.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2022	17 945 000,12 €	1 868 333,30 €	241 962,58 €	2 110 295,88 €	33 076 666,82 €
2023	33 076 666,82 €	2 718 333,32 €	531 514,36 €	3 249 847,68 €	30 358 333,50 €
2024	30 358 333,50 €	2 718 333,32 €	525 351,46 €	3 243 684,78 €	27 640 000,18 €
2025	27 640 000,18 €	2 718 333,32 €	419 385,25 €	3 137 718,57 €	24 921 666,86 €
2026	24 921 666,86 €	2 718 333,32 €	356 421,85 €	3 074 755,17 €	22 203 333,54 €
2027	22 203 333,54 €	2 718 333,32 €	309 148,95 €	3 027 482,27 €	19 485 000,22 €
2028	19 485 000,22 €	2 568 333,32 €	266 420,77 €	2 834 754,09 €	16 916 666,90 €
2029	16 916 666,90 €	2 518 333,32 €	229 025,86 €	2 747 359,18 €	14 398 333,58 €
2030	14 398 333,58 €	2 518 333,52 €	191 506,46 €	2 709 839,98 €	11 880 000,06 €
2031	11 880 000,06 €	2 085 000,00 €	158 948,64 €	2 243 948,64 €	9 795 000,06 €
2032	9 795 000,06 €	2 085 000,00 €	133 562,36 €	2 218 562,36 €	7 710 000,06 €
2033	7 710 000,06 €	2 085 000,00 €	105 495,34 €	2 190 495,34 €	5 625 000,06 €
2034	5 625 000,06 €	1 818 333,54 €	76 631,66 €	1 894 965,20 €	3 806 666,52 €
2035	3 806 666,52 €	1 501 666,68 €	52 551,39 €	1 554 218,07 €	2 304 999,84 €
2036	2 304 999,84 €	1 285 000,22 €	30 397,16 €	1 315 397,38 €	1 019 999,62 €
2037	1 019 999,62 €	934 999,62 €	10 479,50 €	945 479,12 €	85 000,00 €
2038	85 000,00 €	85 000,00 €	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €

⁵ Stock de capital des emprunts restant à devoir aux prêteurs avant l'échéance du 01/01/2023

⁶ La durée de vie moyenne correspond à la durée nécessaire pour rembourser la moitié de la dette.

La gestion de dette proposée est conduite par deux principes de base :

- Pouvoir assumer les investissements du mandat de façon raisonnée sans faire porter la totalité de leur financement sur les impôts.
- Diversifier des modes de financements innovants et sécurisés en dehors des circuits classiques bancaires (banque des territoires, prêts verts...)

III. Les prévisions de l'exercice budgétaire 2023

1. Orientations et décisions majeures du budget 2023

- Les taux d'imposition de la Ville restent stables en 2023

En 2023, la ville reconduit les taux qui résultent du regroupement des bases communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Taux communaux	2021	2022	2023
Taxe d'habitation			
Taxe foncière bâti	30,06 %	30,6 %	30,06 %
Taxe foncière non bâti	72,33 %	72,33 %	72,33 %

- La poursuite des investissements communaux : **37,37 M€ programmés en 2023 assurés par un financement de 40,5 M€**

Le budget alloué aux investissements reste sur un niveau élevé de 37,37 M€ avec un effort d'équipement programmé en 2023 de 786 € par habitant qui se situe au-dessus des ratios prévisionnels moyens.

A mi-mandat, le niveau d'investissement est élevé avant un ralentissement et une baisse du fait de l'achèvement à venir de certains gros équipements de la PPI. L'accent sera porté sur la rénovation du bâti existant pour inscrire le patrimoine de la commune dans une dynamique de réduction des consommations énergétiques et d'une qualité de confort sanitaire.

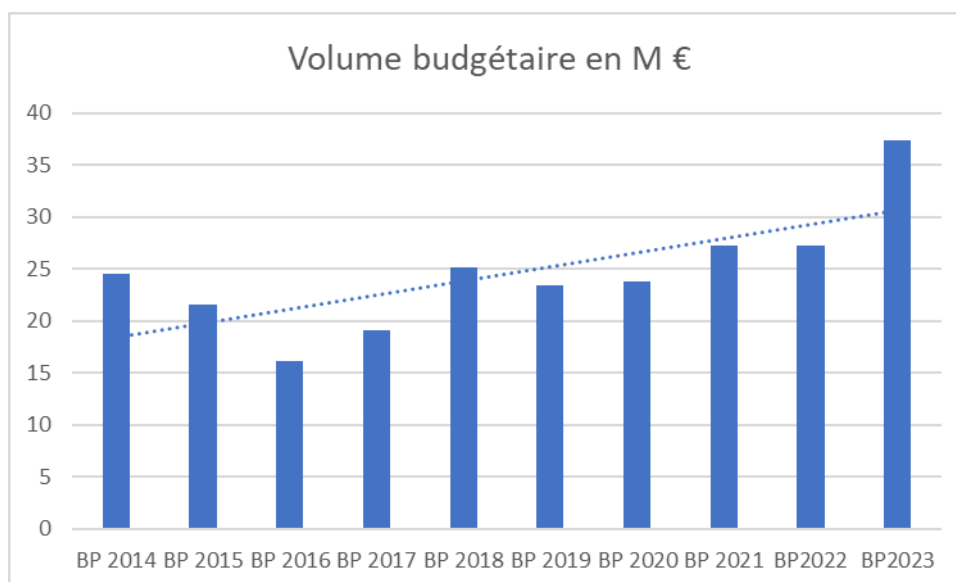
Ainsi, l'année 2023 verra la fin du chantier du Théâtre Théo Argence offrant sur le territoire de l'Est Lyonnais une salle de qualité avec une programmation ambitieuse. Puis en 2024, l'achèvement de la restructuration du groupe scolaire Simone Signoret.

En cette nouvelle année, l'un des projets phare sera le démarrage de l'extension de la piscine sur le complexe Pierre Mendès-France ainsi que la continuité de la restructuration du groupe scolaire Jean-Jaurès.

Ces investissements s'inscrivent dans cette trajectoire maintenant un très haut niveau de services au bénéfice de nos habitants.

Dans un souci de transparence, la collectivité va développer un mode de gestion pluriannuel afin de faciliter les gros entretiens et réparations des bâtiments publics, tout particulièrement les groupes scolaires.

L'augmentation des coûts d'investissement s'explique aussi par la flambée des prix sur les matières premières qui impactent fortement les coûts des travaux dans un contexte inflationniste général entraînant des avenants sur les marchés en cours.



- Une accélération de la prise en compte des enjeux environnementaux sur différents secteurs

A l'appui du Schéma Directeur Immobilier Énergie (SDIE) établi en 2022, la municipalité définit un programme d'investissement plus pertinent et éclairé. Les choix d'investissement s'opèrent sur cette base qu'il convient d'évaluer à partir de critères endogènes et exogènes (processus de passation des marchés publics, disponibilités des ressources internes et externes...). Dès 2019, le choix de la municipalité était d'anticiper l'adaptation des équipements communaux aux enjeux de transition énergétique. Le marché global de performance était innovateur en matière de réduction de la consommation sur les éclairages publics, de réduction des pollutions lumineuses ainsi qu'en matière de réponse à des enjeux de sécurisation. La conjoncture actuelle prouve que la collectivité a eu raison de s'engager dans une telle démarche. Une révision doit être opérée à mi-mandat du fait de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics d'ici 2027.

L'effort d'investissement nécessaire à la mise à niveau des bâtiments communaux sera ainsi piloté dans une logique d'optimisation de leur usage et de leurs consommations énergétiques

En matière de recettes d'investissement, outre le FCTVA sur la section d'investissement, la ville bénéficiera de deux subventions dans le cadre du pacte métropolitain. Le montant de l'enveloppe est de 2,64 M€ dont un montant de 1,32 M€ pour financer le développement des axes secondaires, le traitement des points noirs, des discontinuités cyclables et le

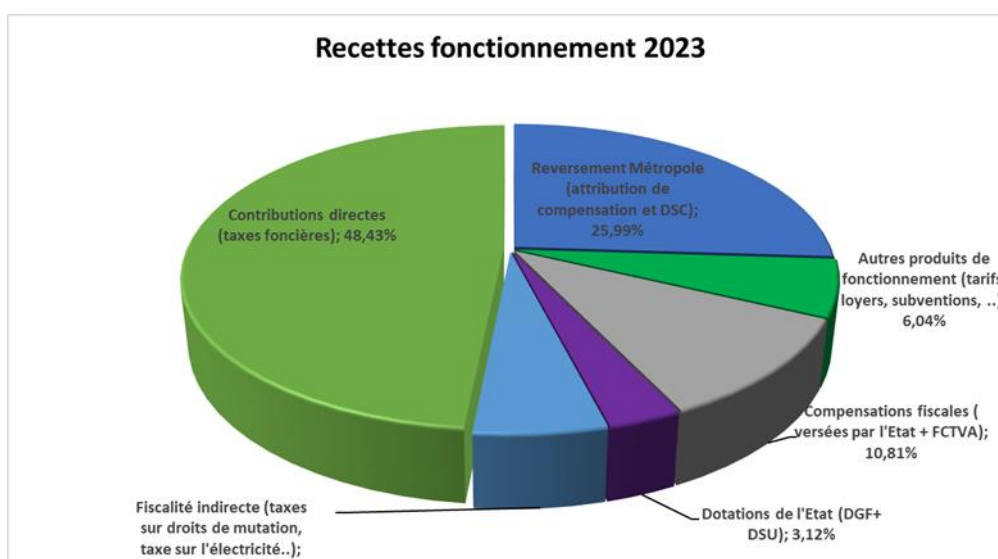
prolongement de la piste cyclable du Boulevard des Droits de l'Homme (Bron) sur le territoire de Saint-Priest en vue de renforcer les axes Nord-Sud.

Un autre montant de 1,32M€ sera versé pour financer le parvis du Théâtre Théo d'Argence pour en faire un espace public apaisé.

2. Les produits de la section de fonctionnement

➤ L'évolution des ressources courantes

Les ressources courantes correspondent pour l'essentiel à des ressources de fonctionnement régulières dont peut disposer la commune chaque année avec les produits des services et de gestion, les recettes fiscales nettes, ainsi que les dotations et participations.



➤ Projection globale de la fiscalité directe 2023 sur la taxe foncière des propriétés bâties (article 73) soit 35 000 000,00 euros

Le chapitre 73, Impôts et taxes, constitue le premier poste de recettes de la Ville puisqu'il représente 48 % des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Le principe d'estimation repose toujours globalement sur la prise en compte de la base fiscale définitive 2022 à laquelle sont appliquées des hypothèses de revalorisation, et d'accroissement en fonction des nouvelles constructions, afin d'aboutir à une nouvelle base 2023.

- Revalorisation et accroissement de la base fiscale 2022 des locaux d'habitation : + 7,72%

La réévaluation des locaux d'habitation depuis 2018, conformément à l'article 1518 bis du CGI, se calcule par majoration d'un coefficient égal à 1 auquel on ajoute la valeur de l'indice

des prix à la consommation harmonisé (IPCH) du mois de novembre de l'année précédente (IPCH Novembre 22).

En 2022, le taux de 0,2 % avait été appliqué sur la base 2021, cette révision annuelle en 2023 devrait être plus importante avec l'inflation subie depuis le début d'année 2022 probablement 7%. En intégrant le dynamisme économique et immobilier de la ville de Saint-Priest, une hypothèse totale de + 7,72% de progression a été appliquée sur les bases définitives des locaux d'habitation 2022.

De plus, un volume important de logements était exonéré de taxe foncière jusqu'en 2022 et imposables en 2023. La part allouée aux logements ne bénéficiant plus d'exonération est évaluée à 1,97M€.

En fonction des dernières informations des services fiscaux, ce taux sera éventuellement réajusté.

Pour les locaux professionnels, la loi de finances prévoit un moratoire de deux ans concernant la revalorisation annuelle des valeurs locatives en raison des difficultés rencontrées par la DGFIP pour la collecte des données. En conséquence, il n'y aura pas de revalorisation cette année de la valeur locative des locaux professionnels.

Dès 2023, le retour de locaux exonérés permet une recette supplémentaire de 455 k€ de la valeur locative.

En raison de l'incertitude des conséquences de la réforme sur l'évolution forfaitaire des locaux industriels, il sera appliqué une variation de 1% globale des bases (cette évolution étant appliquée également à la compensation) à l'instar de ce qui a été appliqué en 2022.

➤ Les reversements de la Métropole

	BP 2022	DOB 2023	Évolution en %	Évolution en K€
Attribution de compensation	17 721	17 721	+ 0,00	+0,00 €
Dotation de solidarité communautaire	1 068	1 068	+ 0,00	+0,00 €

Ce poste traduit en partie le reversement effectué par la Métropole au titre de l'attribution de compensation (AC) qui forme le solde (17,7 M€) définitif et résiduel au titre des transferts de compétences effectués vers le Grand Lyon dans le cadre de l'instauration de la taxe professionnelle unique depuis la dernière commission locale d'évaluation des charges transférées de la métropole.

Fin 2022, la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de la métropole a relancé les travaux sur les premières évaluations financières des charges et des ressources liées au transfert des compétences GEMAPI et terrains familiaux d'accueil

(gens du voyage sédentarisés) résultant des échanges intervenus à la fin du précédent mandat avec les communes et les syndicats concernés.

En 2023, la Ville de Saint-Priest transférera à titre gratuit un terrain familial situé dans la zone industrielle sur une parcelle de 2358 m², propriété de la commune de Saint Priest (montant terrain + équipements 903 000 €). A ce stade, les incidences financières ne sont pas traduites au budget primitif 2023. Les montants transférés en dépense et en recettes ne sont pas encore actés, cependant les montants en jeu sont faibles, 64 405 € en dépenses et 7000 € en recettes. Ce transfert aura peu d'effet sur l'attribution de compensation à venir.

➤ Des recettes de la fiscalité indirecte

BP 2022	DOB 2023	Évolution en %	Évolution en K€
1 950	2 200	+ 12,82%	+ 250

L'incertitude pèse sur les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) qui seront maintenus au réalisé prévisionnel de 2022 (pré compte administratif), soit 2,2 M€ en 2023. En effet, la stratégie actuelle de la Banque Centrale Européenne est de maîtriser l'inflation trop élevée en relevant les taux directeurs avec comme conséquence des emprunts aux entreprises et aux particuliers plus chers et, à terme, probablement une contraction des transactions immobilières.

Malgré tout, la plupart des taxes indirectes (taxe sur l'électricité, TA ex TLPE) reste à un niveau quasi équivalent par rapport à 2022. En raison des mesures de sobriété énergétique, ces taxes liées à l'énergie restent très difficiles à appréhender dans ce contexte inédit.

➤ Les dotations et transferts de l'État toujours en diminution

BP 2022	DOB 2023	Évolution en %	Évolution en K€
2 415	2 255	-7%	-160

La mécanique d'érosion annuelle de la dotation forfaitaire enclenchée depuis 2022 par un dispositif péréqué doit être neutralisée en 2023. En cours d'année 2022, l'Etat a notifié un montant en deçà de celui annoncé au BP 2022 soit 450k€ au lieu de 613 k€. Ce montant de 450 k€ est reconduit en 2023.

La Dotation de Solidarité Urbaine, deuxième composante de la DGF joue un rôle péréquateur pour les communes urbaines, pour 2023, le montant 2022 est reconduit soit 1,8M€ suivant les orientations du PLF.

➤ Les autres produits

BP 2022	DOB 2023	Évolution en %	Évolution en K€
4 461	4 561	+2,25%	+100

Ils sont composés des recettes liées à l'exploitation des services publics et des activités proposées par la municipalité (activités périscolaires, piscines, crèches, activités sportives etc....), des subventions d'exploitation des partenaires, et des autres produits de gestion.

Les produits du domaine, chapitre 70, (+2,01%) sont en légère hausse mais des disparités prédominent sur les redevances. Alors que sur le périmètre de la culture et du sport, les recettes affichent respectivement de bonne progression + 46,48%, et + 18,21%, d'autres à caractère social sont en net recul telles que -5,70% pour les redevances des droits et services à caractère social, ainsi que -7,37% pour les remboursements des frais par les centres d'action sociale.

Enfin les autres produits de gestion, chapitre 75, reçus principalement au titre des loyers sont en progression (+ 2,78 M€).

3. Les dépenses de la section de fonctionnement

➤ L'évolution des dépenses courantes

Le volume des crédits budgétaires prévus sur ces dépenses se situe autour de 72,5 M€. Il est composé des principales dépenses réelles de la section de fonctionnement (99%) pour lesquelles la commune a l'obligation de prévoir la charge budgétaire : frais de personnel, charges à caractère général, contribution à l'enseignement privé mais également le soutien en direction du monde associatif.

Le taux d'évolution global de +5,17 % de ces postes est soutenu. Il s'appuie sur des charges de personnel qui progressent de + 2,89% conséquence de l'augmentation du point d'indice. Dans la continuité du deuxième semestre 2022, les charges générales affichent une progression de +7,42 % liées à l'augmentation sur l'énergie et les fluides. La plus forte progression est constatée sur les charges de gestion courante +13% liés à l'inflation sur les produits, pour partie en lien avec les cotisations de sécurité sociale dont le calcul est lié à des effets de seuil entraînant une progression de +46 k€ en 2023.

Ces niveaux de progression contraints par le contexte inflationniste n'obèrent pas l'action de la commune auprès des citoyens pour maintenir un service public de qualité.

Un effet prix est également à l'œuvre depuis 2022 avec l'augmentation du prix des matières premières subie par la ville au travers de nombreux avenants sur les prix des marchés publics dans les domaines des fournitures courantes mais aussi sur les travaux (partie investissement).

Au final sur le périmètre de la totalité des dépenses réelles, le taux d'évolution de BP à BP est de + 4,22 % soit +2,94 M€.

Au-delà de cette analyse, la structure globale des dépenses de fonctionnement (y compris épargne pour l'investissement) est cohérente à celle de 2022 même si les chapitres 011 et 012 sont des postes de dépenses à surveiller.

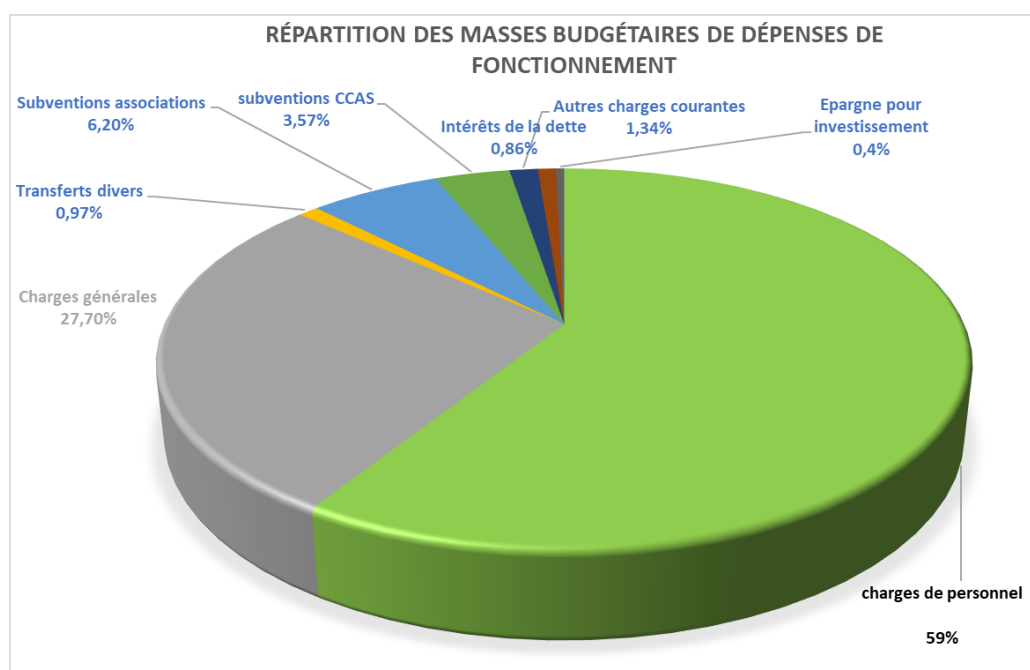
Les dépenses de personnel représentent 59% des dépenses réelles de fonctionnement, et l'exploitation des services municipaux mobilise un peu plus du quart des crédits. A ces postes viennent s'ajouter les subventions versées et diverses charges pour plus de 11% comme en 2022 et les intérêts de la dette pour 0,86%. Le solde des prévisions de dépenses de 4,9 % est consacré au financement des investissements à travers les amortissements comptables et l'autofinancement complémentaire.

*Masse et répartition budgétaires totales y compris opération d'ordre

⇒ Les crédits des services

BP 2022	DOB 2023	Évolution en %	Évolution en K€
17 845	19 169	+ 7,42	+ 1 323

La croissance des charges d'exploitation générales prévues en 2023 est liée principalement à l'impact de l'inflation sur les coûts des matières premières et les fluides.



⇒ Les charges de personnel et les données

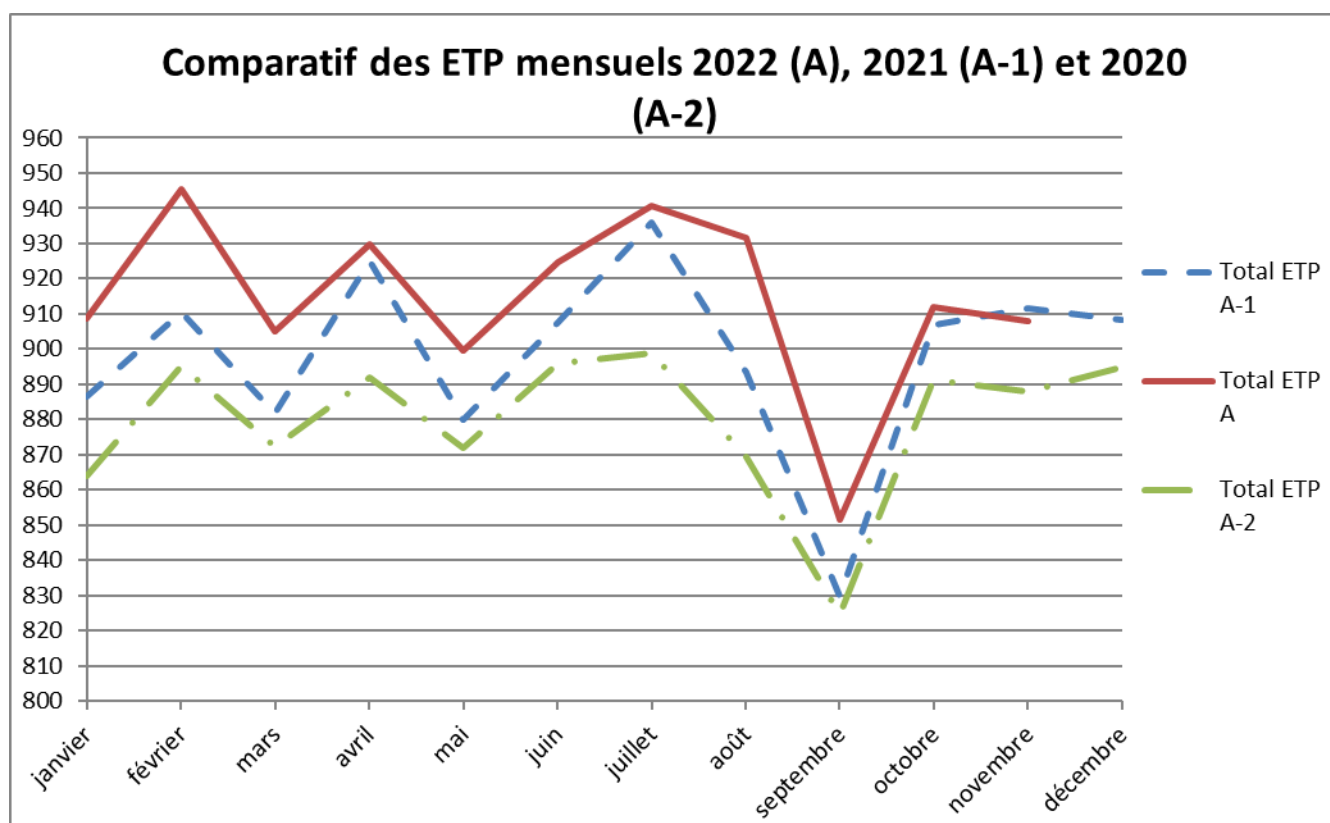
BP 2022	CA 2022 prévu	BP 2023	Évolution BP 2023 /CA 2022	Évolution BP 2023 /BP 2022	Évolution BP 2023/BP 2022
39 652K€	40 610 K€	41 000 K€	+ 2,1 %	+ 2,89%	+ 1 144 K€

La comparaison des crédits prévisionnels affectés au chapitre des dépenses de personnel de BP à BP amène une évolution de + 4 ,2 %, soit une progression d'1,65 M€.

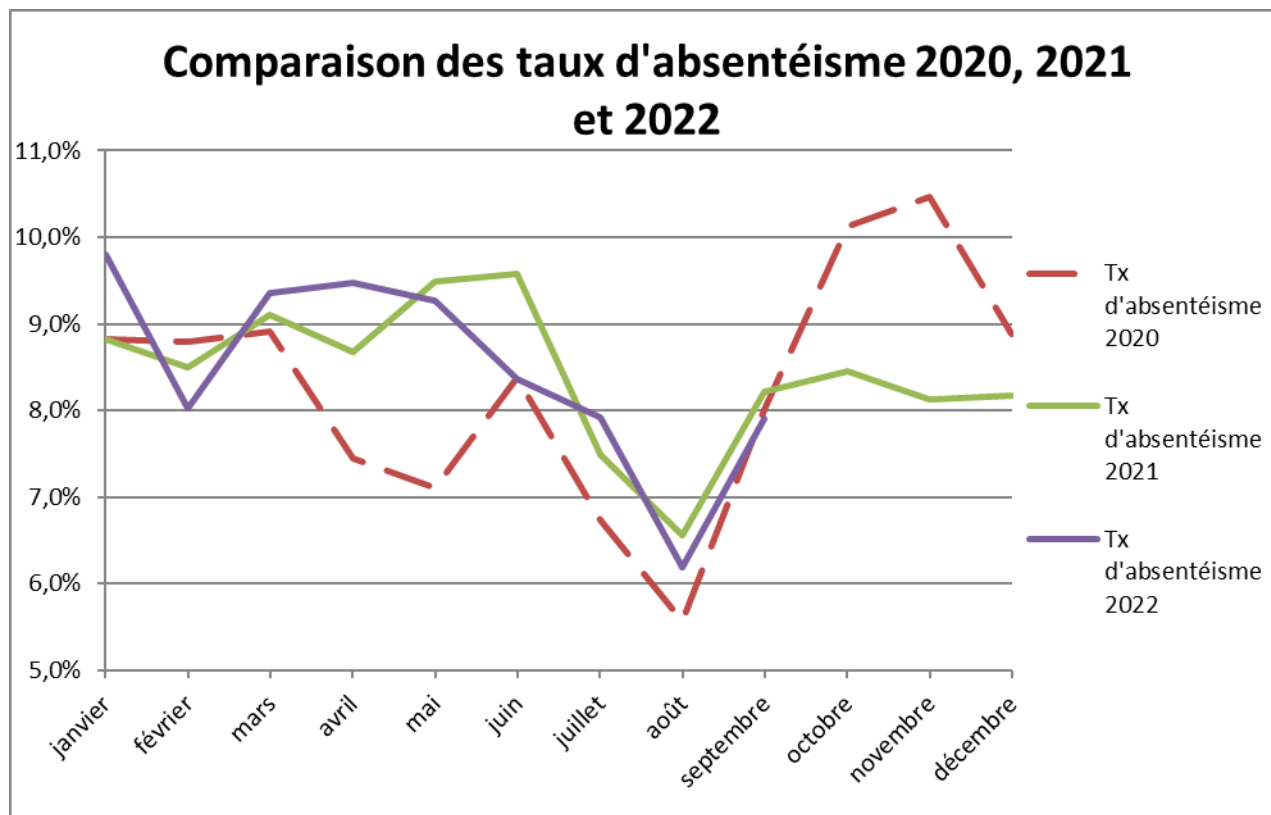
Si l'on intègre la DM, nécessaire en fin d'exercice 2022 pour répondre au contexte inflationniste (dégel du point d'indice, revalorisations du SMIC), la progression est réduite à 0,7 M € (+1,6%).

Concernant l'exécution du budget 2022, l'écart entre le BP voté fin 2021 et le réalisé prévu est de 798 000 €.

Les prévisions de reprise d'activité annoncées lors de la préparation budgétaire 2022 se sont bien réalisées comme en témoigne la hausse de 6% du nombre d'heures supplémentaires sur 12 mois ou encore la hausse de 20% du nombre de contractuels, visible sur la courbe des effectifs.



La hausse des effectifs contractuels doit aussi conduire à maintenir une surveillance sur le taux d'absentéisme, stable en moyenne depuis le début d'année mais qui confirme la légère tendance à la hausse perçue l'année dernière :



Les facteurs non prévisibles qui expliquent en très grande partie la décision modificative adoptée cette année sont le dégel du point d'indice et les deux révisions du SMIC en cours d'année (au 01/05/22 et au 01/08/22). L'augmentation de la valeur du point d'indice de +3,5% au 1^{er} juillet 2022 pèse à elle seule pour 569 000 € sur 2022 (1,1 M€ en année pleine).

Sur le plan de la gestion des effectifs, le poste de dépense qui progresse le plus concerne l'animation périscolaire (+14% sur 12 mois soit 170 000 € en plus) et ce, malgré les difficultés de recrutement sur ce type d'emploi. La collectivité a ainsi pris plusieurs mesures pour les rendre plus attractifs (allongement de la journée de travail de 15 à 30 minutes pour certains postes, contrats sur 12 mois permettant l'accès à de nouveaux avantages sociaux, ...)

Ces éléments (dégel du point, animations périscolaires) vont poursuivre leur impact sur l'année 2023, expliquant ainsi la hausse prévue à ce jour. Elle intègre aussi les créations de poste figurant ci-dessous. On remarque notamment les créations annonçant la réouverture du théâtre (TTA) qui viennent s'ajouter à 4 autres recrutements à réaliser dans ce service sur des postes déjà existants :

	Coût prévu 2023	Coût en année pleine
Création d'un poste de policier (nuit)	51 000 €	51 000 €
Création d'un poste d'encadrant de chantiers d'utilité sociale	45 000 €	45 000 €
Création d'un poste d'agent de gestion comptable	40 000 €	40 000 €
Création d'un poste d'assistant administratif Direction solidarité et renouvellement urbain	28 000 €	37 000 €
Création d'un poste de chargé de médiation et relations avec le public - théâtre	29 000 €	48 000 €
Création d'un poste de chargé de communication digitale - théâtre	26 000 €	35 000 €
Création d'un poste de chargé de billetterie et d'administration - théâtre	18 500 €	37 000 €
Création d'un poste de régisseur - théâtre	29 000 €	48 000 €

Ces dépenses nouvelles sont en partie atténuées par des non-remplacements, isolés à la suite de certains départs de la collectivité (gardiennage vie associative, responsable intendance, entretien des locaux).

⇒ Rémunérations

Salaires nets mensuels moyens (ramenés en ETP)

* Edition état des rubriques paie : sur emploi permanent et sur la base de l'ensemble des salaires net / ETP

		cat A	cat B	cat C	ensemble
Femmes	1 ^{er} décile*	2 046 €	1 952 €	1 533 €	1 500 €
	moyenne	3 306 €	2 819 €	1 851 €	1 973 €
	9 ^{ème} décile	4 956 €	4 317 €	2 257 €	2 801 €
Hommes	1 ^{er} décile	2 421 €	2 077 €	1 631 €	1 645 €
	moyenne	3 576 €	2 719 €	2 020 €	2 101 €
	9 ^{ème} décile	5 548 €	3 773 €	2 551 €	2 928 €

sur la base du salaire moyen / personne sur 12 mois

⇒ Bilan en matière d'égalité Femmes-Hommes

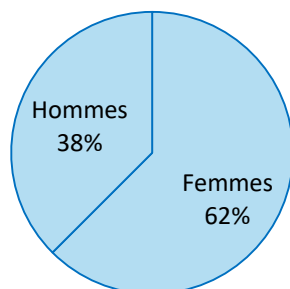
Sur les 1108 agents permanents que compte la Ville au 31 décembre 2021, 717 (65%) sont des femmes et 391 (35%) des hommes.

Il existe un fort taux de féminisation au sein de la collectivité, quel que soit le statut.

Répartition par catégorie hiérarchique

Si l'effectif de la collectivité est majoritairement féminin, il existe un équilibre femmes-hommes au niveau de la répartition entre les différentes catégories et sur les postes à responsabilité.

Répartition femmes-homme effectifs (titulaires et non titulaires)



	Femmes	Hommes
cat A	53	45
cat B	54	54
cat C	438	231

Répartition des femmes et des hommes sur les emplois fonctionnels

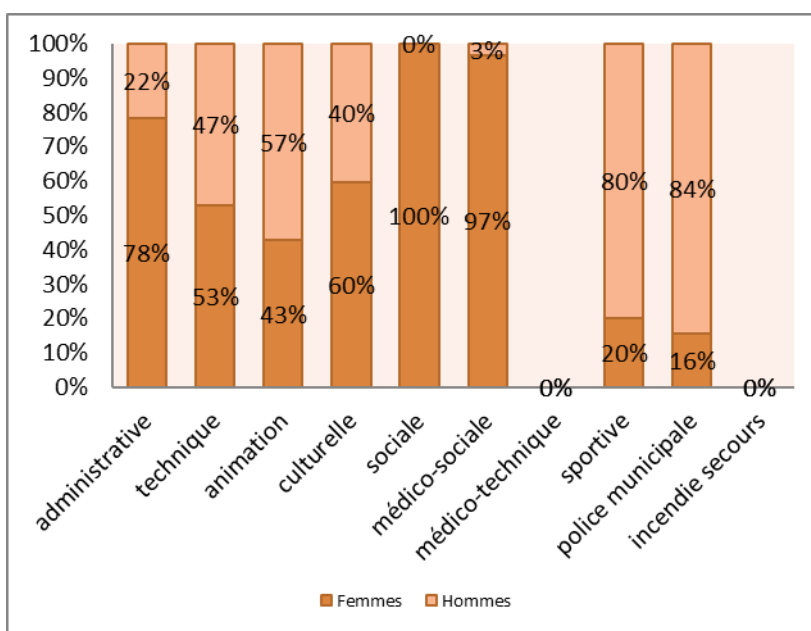
Organigramme fin 2021

	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	1	2	3
postes de direction	0	6	6
emplois d'encadrement sup et de direction (ESD)*	1	8	9
postes de chef-fe de service / direction d'équipement	16	11	27
Total	17	19	36

* DGS + DGA + dir + DGST + dir ST

Répartition par genre selon la filière

La répartition femmes-hommes par filière est assez marquée par le genre. Les filières police municipale et sportive demeurent majoritairement masculines, alors que les filières administrative, sociale et médico-sociale sont très largement composées de femmes.



⇒ Les subventions et contributions

Le chapitre budgétaire des autres charges de gestion courante qui comprend à la fois les subventions et les contributions obligatoires devrait progresser de + 13,05% en 2023 sous l'effet de l'engagement de la ville pour le tissu associatif et notamment le secteur sportif, ainsi que sur l'application d'un seuil de modalités de calcul de cotisations.

L'effort global de la ville en faveur du secteur associatif sur la partie des subventions de fonctionnement récurrente est prévu actuellement sur un niveau de + 12,35 % par rapport à 2022 soit 4,29 M€. Le soutien est majoritairement orienté sur l'accompagnement de la montée en niveau des clubs sportifs (+ 153 k€) et du cinéma (+223 k€).

Cependant compte tenu d'un pilotage budgétaire contraint en raison du pacte de confiance initié par le PLF 2023, ce poste de dépense devra être respecté. Une réflexion globale en concertation avec les partenaires doit être amorcée pour contenir ce poste de dépense.

BP 2022	DOB 2023	Évolution en %	Évolution en K€
3 819	4 291	+12,35%	+ 472

La subvention socle du CCAS augmente au BP 2023 pour un montant annuel de 2 472 628,00 euros, soit une évolution de + 334 K€, soit +15,63%.

4. Une capacité de financement des investissements optimisée pour couvrir les besoins en dépenses

⇒ L'évolution des investissements

Le montant prévisionnel⁷ des investissements pour le budget 2023 est actuellement de 37,37 M€ dont le financement sera assuré par des recettes d'investissement de 40,4 M€.

Ce budget est composé de façon majoritaire par des opérations engagées depuis la fin du premier mandat ainsi que le lancement du grand projet lié à la réhabilitation-extension de la piscine Pierre Mendès France.

Ainsi, une partie du programme d'investissement est constitué d'opérations pluriannuelles qui représentent plus de 59,6 % des crédits prévus : la fin de la réhabilitation et l'extension du Théâtre Théo Argence ainsi que l'extension et la rénovation du groupe scolaire J. Jaurès, complétés par l'opération de renouvellement urbain de Bellevue, auxquelles s'ajoutent la piscine PMF ainsi que les investissements effectués sur l'éclairage public. Le taux atteint les 70,9% avec la prise compte du GS Simone Signoret.

⇒ Ventilation des investissements majeurs (montants provisoires)

Sur le secteur scolaire des investissements majeurs représentent environ 1/3 des crédits du budget 2023 soit 12,98 M€ avec principalement :

- L'extension et la rénovation du groupe scolaire J.Jaurès pour 4, 95 M€ de crédits de paiement issus de l'autorisation de programme actuelle de 12,9 M€ de travaux.
- La rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire S.Signoret pour plus de 4 M€ de crédits destinés au règlement des avances à la SPL OSER en tant que délégataire de la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
- Les travaux pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du groupe scolaire Pablo Neruda (0,550 M€) et les travaux du restaurant du groupe scolaire Revaion (0,26 M€) ainsi que des travaux pour le GS Berlioz pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales (0,6 M€)
- Un budget de 0,2 M€ consacré la modernisation des équipements numériques dans les écoles.

L'effort d'investissement culturel (16%) sera consacré essentiellement à poursuivre la réhabilitation et l'extension du Théâtre Théo Argence en cours d'année 2023 avec une ouverture prévue en septembre, avec une enveloppe provisoire de 5,6 M€ de crédits de paiement inscrits au budget 2023 à valoir sur l'autorisation de programme actuelle de 17 M€ de travaux, ainsi que les travaux du parvis (environ 1 M€).

D'autre opérations de moindre envergure concerneront la médiathèque (0,37 M€).

⁷ Non figé définitivement au stade du DOB

Les domaines de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement supporteront les investissements (23 %) soit 8,5 M€ qui modèlent les territoires et les quartiers dont notamment :

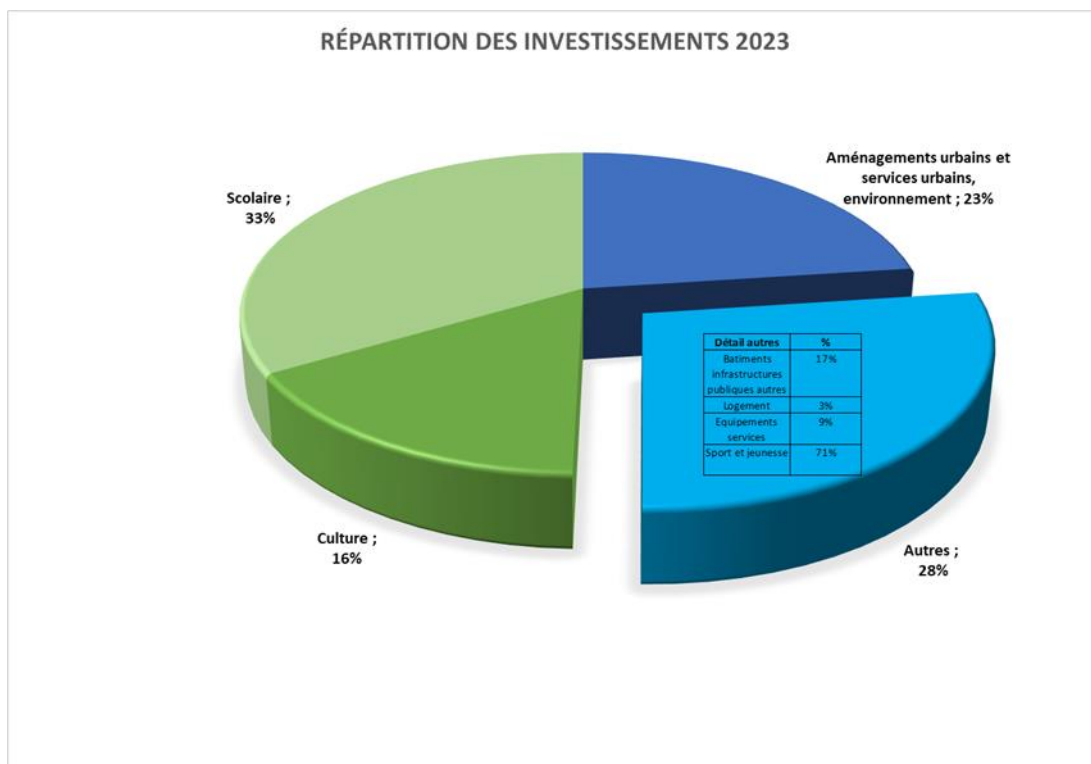
- 3,2 M€ de crédits de paiements inscrits concernant l'autorisation de programme 2020/2029 pour l'exécution du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de Bellevue et de son plan de sauvegarde 2020/2024.
En parallèle 0,93 M€ financeront l'acquisition par la ville de logements et de commerces nécessaires au déroulement du NPNRU de Bellevue.
- Des aménagements et des équipements prévus sur le cimetière de l'égalité (0,96 M€)
- Une enveloppe pluriannuelle de 1,12 M€ dans le cadre du remplacement de la totalité du parc des lanternes en LED liée au nouveau contrat de performance énergétique de l'éclairage public communal.
- Une enveloppe de réserve foncière et d'achat est prévue pour l'acquisition de terrains et bâtiments : 1,4 M€.

Le budget d'investissement des infrastructures sportives et de la jeunesse affiche un montant de 7,33 M€ de crédits de paiement en 2023, principalement liés au marché public global de performance de l'extension de la piscine du complexe PMF.

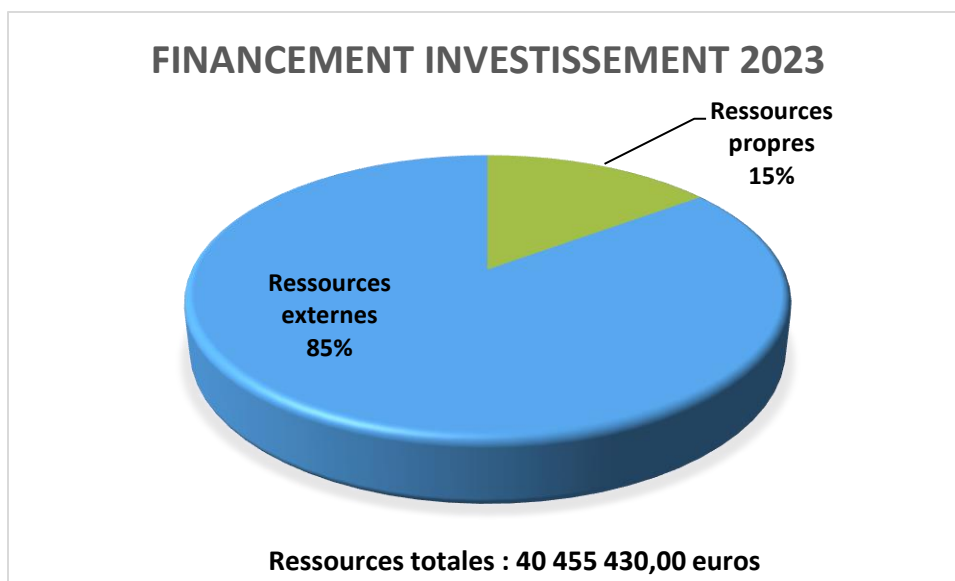
Autres : Entretien du patrimoine communal et équipements, subvention d'équipement

En parallèle de ces investissements conséquents, l'entretien du patrimoine communal est maintenu sur les divers bâtiments et installations avec 1,7 M€ inscrits dont l'installation d'équipement de vidéo protection pour 0,35 M€ en tant qu'infrastructures publiques.

L'équipement technique et administratif des services est fixé à 0,91M€. Enfin, des dépenses de subvention d'équipement dans le domaine du logement s'élèvent à 0,34M€.



5. Les ressources de financement des investissements



Ressources propres 15%	6 023 071,00
Autofinancement ¹²	3 473 071,00
Cessions	400 000,00
FCTVA + TA (ex TLE) ¹³	2 150 000,00

Ressources externes 85%	34 432 359,00
Subventions ¹⁴	2 644 445,00
Emprunts	31 787 914,00

¹² Ressources dégagées par la section de fonctionnement

¹³ Remboursement par l'État de la TVA décaissée sur les investissements 2021 projetés et Taxe Locale d'Équipement

¹⁴ Subventions sur projets d'investissement reçues des partenaires (Région, Métropole, État)

La structure prévisionnelle de financement des investissements pour 2023 évolue du fait de la montée en puissance de la programmation pluriannuelle d'investissement de l'actuel mandat (lancement de tous les projets majeurs) de la commune. La durée d'endettement est de 9 années d'épargne brute, ce qui reste dans les ratios des collectivités à l'échelon communal. L'année 2023 est une année charnière de mi-mandat, à l'horizon 2024, la collectivité affichera un ralentissement sur les investissements et développera la recherche de financements externes auprès de partenaires institutionnels. Par ailleurs, cet équilibre est amené à évoluer en fonction des informations sur les ressources disponibles en investissement et en fonctionnement au moment du vote du BP 2023.

Elle est donc composée des ressources externes (85%) avec un emprunt nouveau d'équilibre de 31,7 M€ (y compris 1, 88 M€ avances remboursables intracting de l'année 2023), complétée des subventions de nos partenaires (8%).

Le montant calculé de l'emprunt ne devrait pas être mobilisé en totalité en fonction de l'affectation du résultat excédentaire de 2022. En effet, ce schéma initial de financement est basé à partir des crédits qui seront exécutés au cours de l'année avec des écarts parfois sensibles.

Les ressources propres couvrent pour près de 16 % le montant des travaux et équipements financés. Le remboursement prévisionnel de la TVA par le biais du FCTVA et la taxe d'aménagement (ancienne Taxe Locale d'Equipement) couvrent ces investissements représentent 35 % des ressources propres. Le FCTVA sera consolidé en cours d'année en fonction des investissements 2022.

6. La programmation des investissements futurs

Les années 2023 à 2025 seront constituées de l'achèvement des opérations pluriannuelles lourdes engagées à partir de 2019 (réhabilitation-extension du groupe scolaire Jaurès, rénovation énergétique-extension du groupe scolaire Simone Signoret, réhabilitation du TTA) et du démarrage et l'exécution du NPNRU de Bellevue, ainsi que de la réhabilitation-extension piscine du complexe PMF.

La programmation globale 2023/2026 peut se visualiser de manière synthétique en grands secteurs d'investissement qui forment la décomposition pluriannuelle des anticipations, elle est parfois décalée dans le planning en fonction de la faisabilité technique, juridique et financière des projets.

C'est le cas notamment en partie sur les programmes pluriannuels qui sont susceptibles de décalage dans le temps. En cours d'année 2023, une révision de la PPI doit être effectuée afin de réajuster la programmation au regard des besoins de la population et des contraintes liées au pacte de confiance (soutenabilité budgétaire) auquel s'ajoutent des incertitudes macro-économiques et géo-politiques.

Pour rappel, les investissements lancés seront finalisés entre les années 2023, 2024 et 2025.

En K€	2023	2024	2025	2026	Total 2023/2026
Programmes pluriannuels*	26 502	13 146	14 567	615	54 829
Dépenses récurrentes	4 990	4 990	4 990	4 990	19 960
Dépenses Hors scolaire	3 540	3 450	3 550	2 000	12 540
Groupes scolaires**	2 339	2 930	1 690	1 430	8 389
Total	37 371	24 516	24 797	7 035	93 718

*Intégration contrat global de performance éclairage électrique et de la piscine PMF

**Hors GS Simone Signoret compris dans programmes pluriannuels

7. Synthèse du projet de budget 2023

INDICATEURS	PROJET BP 2023	BP 2022	ÉVOLUTION (%)
DÉPENSE D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT	786 €	657€	+19,62%
DÉPENSE DE PERSONNEL/DRR ⁸	59 %	60,64%	-2,70%
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES*	72 563	69 609	+ 4,24%
ÉVOLUTION DE DÉPENSES COURANTES*	68 323	64 967	+ 5,17%
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES*	69 146	65 389	+ 5,75%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE*	3 473	4 288	- 8,76%
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE ⁹	4,78%	6,15%	- 10,28%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE*	6 512	7 086	-10,28%
ÉVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT* ¹⁰	30 215	20 917	+ 44,45%
ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT**	699€	386 €	+ 81,09%

*En K€

**Au 01 janvier de chaque année

L'investissement prévu 2023 est en hausse par rapport à 2022 entre la fin de la réalisation des gros équipements et le lancement des dernières opérations d'investissement pluriannuelles.

Les ratios financiers prévisionnels sont en augmentation, ce qui est souvent observé sur des projections en milieu de mandat. En raison du pacte de confiance de 2023 à 2026, le

⁸ Dépenses réelles de fonctionnement

⁹ Part d'épargne brute dégagée sur les recettes courantes de fonctionnement

¹⁰Besoin de financement prévisionnel : [emprunt nouveau prévu - remboursement en capital prévu]

pilotage en fonctionnement comme en investissement nécessitera un suivi particulier sur ces indicateurs.

Le stock de dette est en augmentation au 1^{er} janvier 2023, en raison des besoins de financement. Dès 2023, certains investissements devront assurer des recettes supplémentaires (TTA). L'encours de dette de 33 M€ est couvert en 9 années par l'épargne brute dégagée actuellement, ce qui est un ratio correct pour une commune telle que la Ville de Saint-Priest.